

CHANCELLERIE MUNICIPALE

Foire de printemps maintenue

Fidèle à la ligne qu'il suit depuis le début de la pandémie, le Conseil municipal a décidé de maintenir la foire de printemps. Celle-ci se déroulera le vendredi 30 avril prochain.

A une exception près, tout au début de la crise sanitaire, les deux marchés hebdomadaires de Saint-Imier se sont déroulés sans interruption depuis mi-mars 2020. Quant à la foire, si l'édition printanière avait dû être annulée au plus fort des contaminations, elle a retrouvé la grand-rue en automne.

Tous les magasins étant à nouveau ouverts, le Conseil municipal a estimé qu'il n'y avait pas de raison de ne pas autoriser le déroulement de la foire de printemps. L'espace offert entre la Place du Marché et la Place du 16-Mars, voire jusqu'à la hauteur du Rio Bar en fonction du nombre de forains, permet de maintenir une distance suffisante entre les stands et garantit une bonne fluidité dans les déplacements des visiteurs.

Port du masque obligatoire

Les dispositions de sécurité prises en octobre 2020 (respect des distances, mise à disposition de gel par tous les commerçants) seront reconduites. Par rapport à la dernière édition, le port du masque sera cette fois obligatoire dans tout le périmètre de la foire.

La nourriture ne pourra être vendue qu'à l'emporter, donc complètement emballée. Enfin, sous réserve que cette restriction tombe avant fin avril, aucun banc, aucune table ou table haute ne sera toléré.

A moins que le Conseil fédéral ne durcisse les mesures en vigueur d'ici là, Saint-Imier vivra donc à l'heure de la foire le vendredi 30 avril, un jour seulement après l'arrivée des coureurs du Tour de Romandie. (cha)

Marché du vendredi 2 avril avancé au jeudi

Ce n'est pas un poisson d'avril! En raison du Vendredi Saint, le marché qui a habituellement lieu le vendredi est avancé d'un jour cette semaine. Il se déroulera le jeudi 1^{er} avril. Toujours sur la Place du Marché. En présence... du Panier du Pêcheur – il y aura du poisson d'avril, donc – et des autres commerçants fidèles au rendez-vous. Merci de prendre note de ce changement. (cha)

Travailleur social hors murs

Rapport final attendu pour juin

Nommée par le Conseil de ville de Saint-Imier le 22 octobre dernier, la commission temporaire pour la création d'un poste de travailleur social hors murs attaque la dernière ligne droite. Elle communique ainsi que son rapport final sera à l'ordre du jour de la séance du Légitatif du 17 juin prochain.

Si ce dernier accepte les conclusions de la commission, la procédure en vue de la création du poste pourra être lancée. Les commissaires espèrent l'engagement de la personne idoine dans le courant du deuxième semestre 2021.

«Des générations qui s'opposent, des habitants mécontents, des jeunes délaissés, Saint-Imier fait face actuellement à la même réalité que tant d'autres villes en Suisse et dans le monde», constate la commission dans son communiqué. Ce n'est pas une raison pour baisser la garde. Elle reste convaincue qu'il existe des moyens «pour ouvrir le dialogue avec les habitants, jeunes et moins jeunes, et retrouver un climat serein».

Le poste de travailleur social hors murs (TSHM) constitue un élément clé du dispositif, car il permet une présence informelle et en continu dans la rue, plus particulièrement dans les zones sensibles et les endroits fréquentés par les jeunes. «Sa mission sera d'initier et de stimuler des actions collectives et communautaires dans les différents secteurs de la ville.»

L'action d'un TSHM, telle qu'elle est imaginée par la commission, repose sur quatre piliers: la prévention, le tissage de liens avec les institutions, l'accompagnement éducatif ainsi qu'un suivi favorisant le dialogue, l'échange et l'intégration. «En apportant des réponses autres que répressives à la violence, aux incivilités et au mal-être d'une certaine jeunesse, le TSHM permettra aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir soutenus et reconnus», conclut la commission. (cha)

Rue Paul-Charmillot

Modernisation des réseaux souterrains

La Municipalité de Saint-Imier donnera le coup d'envoi, mardi 6 avril prochain, d'un important chantier à la Rue Paul-Charmillot. Tous les réseaux souterrains (électricité, eau, assainissement et gaz) seront modernisés entre le local à vélos de l'école secondaire et le carrefour de la Rue du Soleil.

Des sondages préparatoires seront réalisés entre le 6 et le 9 avril. A partir du 12 avril, le chantier proprement dit débutera dans la partie nord de la chaussée et le trottoir nord. Le trafic motorisé d'est en ouest ne sera dès lors possible que sur la voie sud. Les piétons pourront faire usage du trottoir sud et l'accès aux bâtiments riverains sera garanti. D'autres informations seront données ultérieurement en fonction de l'avancée des travaux.

Le Conseil municipal rappelle l'importance de respecter la signalisation mise en place. Il remercie les riverains et les automobilistes de leur patience. (cha)

Saint-Imier, le 30 mars 2021